



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 10 JUIN 2021

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

19

Date de la Convocation :

4 Juin 2021

Date d'affichage :

11 juin 2021

Objet de la délibération :

DEL2021/040 Lotissement Labarreyre modification du règlement et désaffectation d'espaces verts du Lotissement Labarreyre

L'an Deux Mil Vingt et Un et le Dix Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Delphine DUPRAT à Dominique LARTIGAU, Muriel LAGORCE à Eric MACQUART

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Paul TRAYE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Lotissement Labarreyre, qui jouxte la partie Sud du lotissement Alegria, comprend 8 lots. Des espaces verts, en bordures de 5 de ces 8 lots, sont existants mais inaccessibles au public ou non fréquentés car en prise directe sur les espaces privatifs de certains des lots. De plus, les colotis ont souhaité rehausser la hauteur possible des murs montés en mitoyenneté à 160 cm. Enfin, des entrées de propriété ont été déplacées et il convient de les régulariser.

Des colotis ont sollicité la commune pour faire évoluer le règlement du lotissement, et permettre à terme d'acquérir les petites surfaces qui jouxtent leurs terrains. La procédure de modification du règlement est en cours, et permet aujourd'hui d'engager une procédure de désaffectation de ces espaces verts afin d'envisager une vente aux colotis qui en feraient la demande.

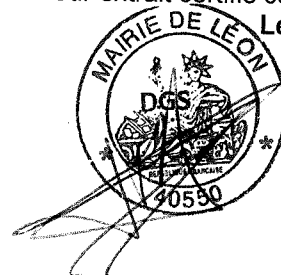
Pour information, les surfaces concernées représentent 5 parcelles de respectivement 221 m², 74 m², 147 m², 285 m² et 50m².

Il est proposé au Conseil la modification du règlement et la désaffectation d'espaces verts du lotissement Labarreyre.

Le Conseil Municipal, après délibération et **à l'unanimité, DECIDE** :

- D'approuver la modification du règlement et la désaffectation d'espaces verts du lotissement Labarreyre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :